

FONCIERE ATLAND
Société anonyme au capital de 16 142 555 €
Siège social : 10 avenue George V - PARIS (8^{ème})
598 500 775 RCS PARIS

RAPPORT DU PRESIDENT SUR LA GOUVERNANCE, LES CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL ET LE CONTRÔLE INTERNE
--

(Article L 225-37 du Code de commerce)

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En application de l'article L 225-37 alinéa 6 du Code de commerce, vous trouverez ci-joint un rapport ayant pour objet de vous rendre compte des règles de gouvernance de votre Société, des procédures de contrôle interne et de limitation des pouvoirs mises en place ainsi que la description des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

L'élaboration du présent rapport fait suite à plusieurs réunions organisées entre la direction générale de la société, la direction financière, la direction juridique, les experts comptables externes et indépendants de la société, les commissaires aux comptes et les administrateurs membres du Comité des comptes et l'audit.

I. CADRE DE REFERENCE ET GUIDE D'APPLICATION

Pour l'établissement du présent rapport, le Président s'est notamment appuyé sur le cadre de référence recommandé par l'AMF le 22 janvier 2007, sur le guide de mise en œuvre du cadre de référence pour les valeurs moyennes et petites élaboré par l'AMF et publié le 9 janvier 2008 ainsi que sur le rapport 2009 de l'AMF sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne publié le 8 décembre 2009.

II GOUVERNANCE ET CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Cette partie du rapport a pour objectif de décrire et d'exposer les processus et les méthodes de travail ainsi que la répartition des pouvoirs des organes dirigeants qui conduisent aux décisions par ces derniers.

1. Choix du code de référence

Conformément aux dispositions de l'Article L.225-37 du Code de commerce, la société a choisi le Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées publié par l'AFEP et le MEDEF en décembre 2008 (le « Code AFEP-MEDEF ») comme code de référence. Une copie du Code AFEP-MEDEF peut être consultée au siège social et une version informatique dudit Code a été mise en ligne par la société sur son site Internet (www.fonciere-atland.fr).

2. Déclaration de conformité au Code AFEP-MEDEF

La Société s'inscrit dans une démarche de mise en conformité progressive avec les recommandations du Code AFEP-MEDEF.

Dans le cadre de cette démarche, le Conseil d'Administration a mis en place en 2008 un Comité des comptes et de l'audit ainsi qu'un Comité des rémunérations et a vérifié la conformité de la Société avec les recommandations du Code AFEP-MEDEF sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé

Il subsiste les principaux points de divergence suivants avec le Code AFEP-MEDEF, liés pour l'essentiel à la taille de la Société :

- La Société n'a pas choisi de mécanisme de renouvellement de ses administrateurs par roulement car la durée de leurs mandats est inférieure à 4 ans et que lesdits mandats arrivent à échéances lors d'exercices différents ;
- Il n'existe pas de Comité des nominations compte tenue de la taille du Groupe Foncière Atland, lequel n'emploie que quatre salariés.
- Le Comité des comptes et de l'audit est composé pour moitié d'administrateurs indépendants, au lieu de la proportion des deux tiers recommandée par le Code AFEP-MEDEF .
- Le Comité des rémunérations est composé pour moitié d'administrateurs indépendants, au lieu de la majorité recommandée par le Code AFEP-MEDEF.

La composition de ces deux comités s'explique par la structure et la taille du Conseil d'Administration qui est composé, pour moitié, d'administrateurs indépendants et qui ne comprend que six administrateurs au total.

M. LARRETCHÉ (administrateur indépendant) étant membre du Comité des investissements, il n'est pas apparu opportun, au titre de la gouvernance qu'il puisse faire partie d'autres comités en ce particulièrement du Comité sur les comptes et l'audit.

M. LORTHOIS (administrateur indépendant) est membre et président des Comités sur les comptes et l'audit et sur les rémunérations étant rappelé que les décisions et recommandations de ces comités ne peuvent être prises que si tous les membres sont présents. En qualité de Président, il dirige les travaux de ces comités, son rôle est donc déterminant.

Il est enfin rappelé que les Comités sur les comptes et l'audit et celui sur les rémunérations sont composés d'un administrateur indépendant et d'un administrateur non dirigeant, à l'exclusion de tout administrateur dirigeant.

3. Règlement intérieur et composition du Conseil d'Administration

a) Règlement intérieur

Dans sa séance du 16 décembre 2008, le Conseil d'Administration a modifié son règlement intérieur qui prévoit notamment la présence en son sein d'un ou plusieurs administrateurs indépendants, précise les conditions à remplir pour être ainsi qualifié et rappelle les devoirs des administrateurs.

Par ailleurs, dans sa séance du 9 mars 2010, le Conseil d'Administration a modifié son règlement intérieur pour tenir compte des nouvelles règles d'attribution des jetons de présence décidées en sa séance du 24 août 2009.

Ce règlement intérieur peut être consulté sur le site internet de la Société (www.fonciere-atland.fr).

b) Composition du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est à ce jour composé de six membres, à savoir :

- Monsieur Georges ROCCHIETTA, président-directeur général
né le 24 juin 1964 à Nice (06)
de nationalité française
demeurant à PARIS (7^{ème}) 53, avenue de Breteuil
Date de première nomination : 22 février 2006
Date de début du mandat en cours : 12 juin 2009
Date d'expiration du mandat en cours : Assemblée Générale à tenir en 2012 aux fins de statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011
- Monsieur Jacques LARRETCHÉ, administrateur indépendant
né le 22 novembre 1943 à Boulogne Billancourt (92)
de nationalité française
demeurant à PARIS (75007) 50, rue de Bourgogne
Date de première nomination : 11 janvier 2006
Date de début du mandat en cours : 12 juin 2009
Date d'expiration du mandat en cours : Assemblée Générale à tenir en 2012 aux fins de statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011
- La société ATLAND, administrateur
représentée par Monsieur Lionel VEDIE DE LA HESLIERE
né le 19 août 1953 à Rouen (76) de nationalité française
demeurant Zoute 843 - résidence Lekkerbek - 8300 KNOCKE – BELGIQUE
Date de première nomination : 11 janvier 2006
Date de début du mandat en cours : 12 juin 2009
Date d'expiration du mandat en cours : Assemblée Générale à tenir en 2012 aux fins de statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011
- Monsieur Jean-Louis CHARON, administrateur indépendant
né le 13 octobre 1957 à Moulins (03)
de nationalité française

demeurant à PARIS (6^{ème}) 135 boulevard Saint Germain

Date de première nomination : 11 janvier 2006

Date de début du mandat en cours : 12 juin 2009

Date d'expiration du mandat en cours : Assemblée Générale à tenir en 2012 aux fins de statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011

- La société SIPARI, administrateur
représentée par Monsieur Pierre ADIER
né le 9 septembre 1965 à Saint Rémy (71)
de nationalité française
demeurant à PARIS (19^{ème}) 3, villa des Buttes Chaumont
Date de première nomination : 07 février 2007
Date de début du mandat en cours : 07 février 2007
Date d'expiration du mandat en cours : Assemblée Générale à tenir en 2010 aux fins de statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009
- Monsieur Hervé LORTHIOIS, administrateur indépendant
né le 14 juin 1949 à Tourcoing (59)
de nationalité française
demeurant à SAINT WITZ (95470) 7, rue des Prés Frais
Date de première nomination : 27 juillet 2007
Date de début du mandat en cours : 27 juillet 2007
Date d'expiration du mandat en cours : Assemblée Générale à tenir en 2010 aux fins de statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009

Il est proposé à l'Assemblée Générale Mixte du 19 mai 2010, dans ses septième et huitième résolutions, de renouveler les mandats de Monsieur Hervé LORTHIOIS et de la société SIPARI pour une durée de trois années, soit jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2013 aux fins de statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Ces administrateurs ont été nommés au Conseil d'Administration du fait de leurs connaissances de l'activité et des métiers de la Société, de leurs compétences techniques et générales ainsi que de leurs aptitudes à remplir les fonctions de direction requises au sein dudit Conseil.

Chaque administrateur doit être propriétaire d'au moins une action conformément aux dispositions statutaires. Au 31 décembre 2009, les administrateurs possédaient les actions et droits de vote suivants :

Situation des Administrateurs au 31 décembre 2009

Administrateurs	ACTIONS	% CAPITAL	DROITS DE VOTE	% DROITS DE VOTE	ORA	% ORA
M Georges ROCCHIETTA	11 534	3,94%	23 068	4,73%		0,00%
M Jacques LARRETCHÉ	9	0,00%	18	0,00%		0,00%
M Jean-Louis CHARRON	3 280	1,12%	6 560	1,35%		0,00%
ATLAND SAS	142 116	48,50%	222 732	45,72%	66 756	38,53%
SIPARI	57 600	19,66%	115 200	23,64%	34 560	19,94%
M Hervé LORTHIOIS	1	0,00%	1	0,00%		0,00%
TOTAL	214 540	73,21%	367 579	75,44%	101 316	58,47%

c) Nomination et durée des mandats

Les administrateurs sont nommés, renouvelés dans leur fonction ou révoqués par l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société. La durée de leurs mandats, conformément à l'article 12 des statuts, est de trois années.

Il est rappelé que la Société n'a pas choisi de mécanisme de renouvellement de ses administrateurs par roulement, la durée de leurs mandats étant inférieure à 4 ans et lesdits mandats arrivant à échéances lors d'exercices différents.

d) Administrateurs indépendants

L'examen de la situation de chacun des administrateurs au regard des critères de l'administrateur indépendant a fait l'objet d'une délibération spécifique du Conseil le 9 mars 2010. A la date d'émission du présent rapport, le Conseil d'Administration compte trois administrateurs indépendants au sens du Code AFEP-MEDEF, c'est-à-dire des administrateurs dont la situation est conforme aux critères suivants :

- Ne pas être salarié ou mandataire social de la société, salarié ou administrateur de sa société mère ou d'une société qu'elle consolide et ne pas l'avoir été au cours des cinq années précédentes ;
- Ne pas être mandataire social d'une société dans laquelle la société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un mandataire social de la société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'administrateur.
- Ne pas être (ou être lié directement ou indirectement à un) client, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement :
 - Significatif de la société ou de son groupe
 - Ou pour lequel la société ou son groupe représente un part significative de l'activité
- Ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ou être lié directement ou indirectement à l'une de ces personnes
- Ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des cinq années précédentes
- Ne pas être administrateur de l'entreprise depuis plus de douze ans.

A ce titre, les administrateurs indépendants membre du Conseil d'Administration sont au nombre de trois, soit la moitié des membres du Conseil, à savoir :

- Monsieur Hervé LORTHIOIS
- Monsieur Jacques LARRETCHÉ
- Monsieur Jean-Louis CHARON

Ainsi, le Conseil d'Administration est composé de trois actionnaires détenant directement ou indirectement plus de 5 % du capital social et de trois administrateurs indépendants choisis pour leur qualification. Le Conseil d'Administration a estimé que la présence de personnes expérimentées était un facteur favorable au bon accomplissement de ses missions.

Nous vous invitons à vous référer au paragraphe 4-1 du Document de Référence de notre société (« *Gouvernement d'entreprise et contrôle interne / Organes de gestion et de direction* ») pour une présentation plus exhaustive sur l'expérience technique et professionnelle des membres du Conseil d'Administration.

e) Mandats dans d'autres sociétés

Les administrateurs ont déclaré à la Société exercer, au 31 décembre 2009, les mandats et fonctions suivants en dehors de la Société :

Administrateur	Société française	Forme	Mandats exercés dans d'autres sociétés	Nomination	Expiration
Jean-Louis Charon	SOBK	SAS	Président	14/02/02	Indéterminée
	CITY STAR CAPITAL	SAS	Président	16/06/05	16/06/12
	CITY STAR PROPERTY INVESTMENT	SAS	Président	23/10/03	Indéterminée
	HORUS GESTION	SARL	Gérant	23/08/03	Indéterminée
	AFFINE	SA	Censeur	28/04/05	2010
	SELECTIRENTE	SAS	Vice Président du Conseil de Surveillance	17/09/04	12/06/13
	PARF	SA	Vice Président du Conseil de Surveillance	27/10/05	01/06/11
	FONCIERE ATLAND	SA	Administrateur	11/01/06	01/05/09
	SEKMET	EURL	Gérant	12/03/02	Indéterminée
	SCI LAVANDIERES	SCI	Gérant	16/02/04	Indéterminée
	SCI JLC VICTOR HUGO	SCI	Gérant	29/04/05	Indéterminée
	IPH	SAS	Président	30/06/07	Indéterminée
	HORUS GESTION CAPITAL	SAS	Président	29/11/03	Indéterminée
	10 FOUR CHARON	SCI	Gérant	19/06/06	Indéterminée
	OCS	SAS	Président	15/04/08	Indéterminée
Georges Rocchietta	MEDAVY ART et ANTIQUITES	SAS	Président	18/07/08	Indéterminée
	VALERY	SAS	Président	20/03/08	Indéterminée
	FONCIERE ATLAND	SA	Président Directeur Général	22/02/06	juin 2012
	ATLAND	SAS	Président	13/02/03	Indéterminée
	QUANTUM RESIDENTIAL	SARL	Gérant	03/10/03	Indéterminée
	SMR	SARL	Gérant	19/10/06	Indéterminée
	FONCIERE ATLAND REIM	SARL	Gérant	15/12/05	Indéterminée
Lionel Védie de La Heslière	FINEXA	SARL	Gérant	17/04/00	Indéterminée
	ATLAND ASNIERES CHATEAU	SARL	Co-gérant	oct 2007	nov 2010
	BIOVEGETAL	SCA	Co-gérant	11/02/98	Indéterminée
	ATLAS	SA	Président	30/06/00	Indéterminée
	ATLAND	SPRL	Gérant	20/10/04	Indéterminée
	ATLAND	Sp Zo o	Gérant	19/05/06	Indéterminée
	FONCIERE ATLAND	SA	Représentant permanent de ATLAND administrateur	22/02/06	juin 2012
Pierre Adior	XEOS	SA	Administrateur	16/12/03	Indéterminée
	EMILE AUGIER	SCI	Co-gérant	27/04/94	Indéterminée
	CHAVRIL SAINTE FOY (Sci)	SCI	Représentant du Gérant SIPARI	21/04/98	06/11/09
	QUAI DES ETATS UNIS 107 (Sci)	SCI	Représentant du Gérant SIPARI	01/06/94	06/11/09
	SIPARI	SAS	Représentant du Crédit Foncier	12/12/08	12/12/14
	SIPARI VELIZY	SAS	Représentant du Président SIPARI	31/03/05	31/12/09
	SIPARI VELIZY ENSP SAINT CYR (SCI)	SCI	Représentant du Gérant SIPARI VELIZY	02/06/08	Indéterminée
	SIPARI VELIZY GENDARMERIE BEAUFORT	SCI	Représentant du Gérant SIPARI VELIZY	21/01/08	Indéterminée
	SIPARI VELIZY GENDARMERIE BECON (SCI)	SCI	Représentant du Gérant SIPARI VELIZY	04/09/08	Indéterminée
	SIPARI VELIZY GENDARMERIE CHALONNES (SCI)	SCI	Représentant du Gérant SIPARI VELIZY	24/04/07	Indéterminée
	SIPARI VELIZY GENDARMERIE HALLENES (SCI)	SCI	Représentant du Gérant SIPARI VELIZY	12/01/09	Indéterminée
	SIPARI VELIZY GENDARMERIE HALLENES (SCI)	SCI	Représentant du co-gérant SIPARI VELIZY	21/12/05	12/01/09
	SIPARI VELIZY GENDARMERIE ROBION (Sci)	SCI	Représentant du co-gérant SIPARI VELIZY	05/08/05	Indéterminée
	SIPARI VELIZY GENDARMERIE THEIL SUR HUISNE	SCI	Représentant du Gérant SIPARI VELIZY	21/01/08	Indéterminée
	SIPARI VELIZY GENDARMERIE TIERCE (SCI)	SCI	Représentant du Gérant SIPARI VELIZY	08/04/08	Indéterminée
	SIPARI VELIZY IFSI RODEZ (Sci)	SCI	Représentant du Gérant SIPARI VELIZY	21/01/08	Indéterminée
	SIPARI VOLNEY (SNC)	SNC	Représentant du Gérant SIPARI	20/04/84	Indéterminée
	SQUARES DE TOURNEFEUILLE (Sci tes)	SCI	Représentant du Gérant SIPARI	07/10/93	06/11/09
	FONCINEY (Snc)	SNC	Représentant du Gérant SIPARI	10/07/98	Indéterminée
	CLOS DU PONTET	SCI	Représentant du Gérant SIPARI	05/07/86	Indéterminée
	SIERA	SA	Représentant permanent de SIPARI administrateur	23/06/95	31/12/12
	VENDOME CAPITAL	SA	Représentant permanent de SIPARI administrateur	21/06/02	31/12/10
Jacques Larretche	FONCIERE ATLAND	SA	Représentant permanent de SIPARI administrateur	07/02/07	juin 2013
	FONCIERE ATLAND	SA	Administrateur	11/01/06	juin 2012
	BELLECHASSE	SA	Administrateur	29/09/06	juin 2012
	CÉID	SAS	Administrateur	18/11/06	juin 2012
	PITCH PROMOTION	SA	Administrateur	27/06/06	juin 2012
Hervé Lorthiois	ECUREUIL DMO PLUS	SA	Administrateur	10/06/08	juin 2011
	CIFITOM	SAS	Président	08/12/09	Indéterminée
	FONCIERE ATLAND	SA	Administrateur	02/10/07	juin 2013

Par ailleurs, les administrateurs ont déclaré à la Société avoir exercé, au cours des cinq dernières années, les mandats et fonctions suivants en dehors de la Société :

Administrateur	Société française	Forme	Mandats exercés dans d'autres sociétés	Nomination	Expiration
Jean-Louis Charon	SOBK	SAS	Président	14/02/02	Indéterminée
	CITY STAR CAPITAL	SAS	Président	16/06/05	16/06/12
	CITY STAR PROPERTY INVESTMENT	SAS	Président	23/10/03	Indéterminée
	CITY STAR PRIVATE EQUITY	SAS	Président	31/12/04	12/07/07
	HORUS GESTION	SARL	Gérant	23/08/03	Indéterminée
	NEXTY	SA	Censeur	26/10/04	01/05/08
	AFFINE	SA	Censeur	28/04/05	2010
	SELECTIRENTE	SAS	Vice Président du Conseil de Surveillance	17/09/04	12/06/13
	PARF	SA	Vice Président du Conseil de Surveillance	27/10/05	01/06/11
	FONCIERE ATLAND	SA	Administrateur	11/01/06	01/05/09
	CONFIM	SAS	Président	06/07/05	19/07/08
	SEKMET	EURL	Gérant	12/03/02	Indéterminée
	SCI LAVANDIERES	SCI	Gérant	16/02/04	Indéterminée
	SCI JLC VICTOR HUGO	SCI	Gérant	29/04/05	Indéterminée
	IPH	SAS	Président	30/06/07	Indéterminée
	HORUS GESTION CAPITAL	SAS	Président	29/11/03	Indéterminée
	10 FOUR CHARON	SCI	Gérant	19/06/06	Indéterminée
	OCS	SAS	Président	15/04/08	Indéterminée
	MEDAVY ART et ANTIQUITES	SAS	Président	18/07/08	Indéterminée
	VALERY	SAS	Président	20/03/08	Indéterminée
Georges Rocchietta	FONCIERE ATLAND	SA	Président Directeur Général	22/02/06	juin 2012
	ATLAND	SAS	Président	13/02/03	Indéterminée
	QUANTUM RESIDENTIAL	SARL	Gérant	03/10/03	Indéterminée
	EGDAR QUINET	SARL	Gérant	31/03/06	Indéterminée
	SMR	SARL	Gérant	19/10/06	Indéterminée
	FONCIERE ATLAND REIM	SARL	Gérant	15/12/05	Indéterminée
	FINEXA	SARL	Gérant	17/04/90	Indéterminée
	ATLAND ASNIERES CHATEAU	SARL	Co-gérant	oct 2007	oct 2010
Lionel Védio de La Hostière	BIOVEGETAL	SCA	Co-gérant	11/02/98	Indéterminée
	ATLAS	SA	Président	30/06/00	Indéterminée
	ATLAND	SPRL	Gérant	20/10/04	Indéterminée
	ATLAND	Sp. Zo. o	Gérant	19/05/06	Indéterminée
Pierre Adler	XEOS	SA	Administrateur	16/12/03	Indéterminée
	EMLE AUGIER	SCI	Co-gérant	27/04/94	Indéterminée
	CHAVRIL SANTE FOY	SCI	Représentant du Gérant SIPARI	21/04/98	06/11/09
	QUAI DES ETATS UNIS 107	SCI	Représentant du Gérant SIPARI	01/06/94	06/11/09
	SIPARI	SAS	Représentant du Président Crédit Foncier	31/03/05	12/12/14
	SIPARI VELIZY	SAS	Représentant du Président SIPARI	31/03/05	31/12/09
	SIPARI VELIZY ENSP SAINT CYR	SCI	Représentant du co-gérant SIPARI VELIZY	02/01/06	02/06/08
	SIPARI VELIZY ENSP SAINT CYR	SCI	Représentant du Gérant SIPARI VELIZY	02/06/08	Indéterminée
	SIPARI VELIZY GENDARMERIE BEAUFORT	SCI	Représentant du co-gérant SIPARI VELIZY	06/09/05	21/01/08
	SIPARI VELIZY GENDARMERIE BEAUFORT	SCI	Représentant du Gérant SIPARI VELIZY	21/01/08	Indéterminée
	SIPARI VELIZY GENDARMERIE BECON	SCI	Représentant du co-gérant SIPARI VELIZY	16/05/06	01/09/08
	SIPARI VELIZY GENDARMERIE BECON	SCI	Représentant du Gérant SIPARI VELIZY	04/09/08	Indéterminée
	SIPARI VELIZY GENDARMERIE CHALONNES	SCI	Représentant du co-gérant SIPARI VELIZY	29/04/05	24/04/07
	SIPARI VELIZY GENDARMERIE CHALONNES	SCI	Représentant du Gérant SIPARI VELIZY	24/04/07	Indéterminée
	SIPARI VELIZY GENDARMERIE HALLENES	SCI	Représentant du co-gérant SIPARI VELIZY	21/12/05	12/01/09
	SIPARI VELIZY GENDARMERIE HALLENES	SCI	Représentant du Gérant SIPARI VELIZY	12/01/09	Indéterminée
	SIPARI VELIZY GENDARMERIE ROBION	SCI	Représentant du co-gérant SIPARI VELIZY	05/09/05	Indéterminée
	SIPARI VELIZY GENDARMERIE THEIL SUR HUISNE	SCI	Représentant du co-gérant SIPARI VELIZY	28/07/05	21/01/08
	SIPARI VELIZY GENDARMERIE THEIL SUR HUISNE	SCI	Représentant du Gérant SIPARI VELIZY	21/01/08	Indéterminée
	SIPARI VELIZY GENDARMERIE TIERCE	SCI	Représentant du Gérant SIPARI VELIZY	08/04/08	Indéterminée
	SIPARI VELIZY IFSI RODEZ	SCI	Représentant du co-gérant SIPARI VELIZY	01/07/05	21/01/08
	SIPARI VELIZY IFSI RODEZ	SCI	Représentant du Gérant SIPARI VELIZY	21/01/08	Indéterminée
	SIPARI VOLNEY	SNC	Représentant du Gérant SIPARI	20/04/84	Indéterminée
	SQUARES DE TOURNEFEUILLE	SCI	Représentant du Gérant SIPARI	07/10/93	06/11/09
	FONCINEY	SNC	Représentant du Gérant SIPARI	10/07/98	Indéterminée
	CLOS DU PONTET	SCI	Représentant du Gérant SIPARI	05/07/86	Indéterminée
	SIERA	SA	Représentant permanent de SIPARI Administrateur	23/06/95	31/12/12
	VENDOME CAPITAL	SA	Représentant permanent de SIPARI Administrateur	21/06/02	31/12/10
	GROUPE VB	SA	Représentant permanent de SIPARI Administrateur	26/04/02	13/11/08
	VENCAP	SA	Représentant permanent de SIPARI Administrateur	26/04/02	04/08/08
	ALLEE AUX FLEURS	SCI	Représentant du Gérant SIPARI	27/01/84	05/09/06
	COTEAUX DE LORMONT	SCI	Représentant du Gérant SIPARI	25/05/86	06/09/06
	HAMEAU DE LA CROUSILLERE	SCI	Représentant du Gérant SIPARI	05/02/85	05/09/06
	HAMEAU DE ST AUNES	SCI	Représentant du Gérant SIPARI	28/03/85	05/09/06
	HAMEAUX DE RODILHAN	SCI	Représentant du Gérant SIPARI	16/01/84	16/11/06
	SIP	SA	Administrateur	11/02/97	Indéterminée
	VENDOME INVESTISSEMENT	SA	Représentant permanent de SIPARI Administrateur	02/05/95	18/12/08
	FONCIERE ATLAND	SA	Représentant permanent de SIPARI Administrateur	07/02/07	31/03/10
Jacques Larretche	FONCIERE ATLAND	SA	Administrateur	11/01/06	juin 2012
	BELLECHASSE	SA	Administrateur	29/09/06	juin 2012
	CEID	SAS	Administrateur	18/11/06	juin 2012
	PITCH PROMOTION	SA	Administrateur	27/06/06	juin 2012
	ECUREUIL D'AMO PLUS	SA	Administrateur	10/06/08	juin 2011
Hervé Lorthiois	SOCFIM	SA	Président du directoire	13/01/93	22/12/05
	FONCIERE ATLAND	SA	Administrateur	02/10/07	juin 2013

4. Rôle, composition, fonctionnement et activité des comités spécialisés

a) Comité des comptes et de l'audit

Attributions

Le Comité des comptes et de l'audit, aux réunions duquel les Commissaires aux comptes sont invités à participer, est chargé, sous la responsabilité exclusive et collective des membres du Conseil d'Administration de la Société, des missions suivantes :

- examiner les comptes soumis au Conseil d'Administration, et assurer le suivi du processus d'élaboration de l'information financière, notamment les évaluations et choix comptables retenus et leur caractère approprié aux situations que ces comptes retracent ;
- évaluer la qualité du contrôle interne et des systèmes de gestion des risques ;
- s'assurer de l'indépendance et de l'objectivité des Commissaires aux comptes appartenant à des réseaux qui assurent à la fois des fonctions d'audit et de conseil ;
- proposer un programme de travail pour les Commissaires aux comptes, confier des missions complémentaires d'audit à des auditeurs externes et à l'expiration du mandat, organiser des appels d'offres éventuels et présélectionner des Commissaires aux comptes dont la nomination sera proposée aux actionnaires.

De manière générale, le Comité peut se saisir de toute question significative en matière financière et comptable et formuler tous avis ou recommandations au Conseil dans les domaines ci-dessus.

Organisation

Le Comité doit être composé de deux administrateurs non dirigeants dont au moins un administrateur indépendant.

Les membres sont nommés pour toute la durée de leur mandat d'administrateur par le Conseil d'Administration qui désigne parmi eux un Président pour la durée de ses fonctions de membre du Comité.

A la date des présentes, le Comité des comptes est composé de Monsieur Hervé LORTHIOIS (Président du Comité et administrateur indépendant) et de la société SIPARI représentée par Monsieur Pierre ADIER.

Le Comité s'est doté lors de sa séance du 16 décembre 2008 d'un règlement intérieur précisant les règles relatives à sa composition, à ses attributions et à son fonctionnement, lequel a été approuvé par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 16 décembre 2008.

Ce règlement intérieur peut être consulté sur le site internet de la Société.

Fonctionnement

Le Comité se réunit sur convocation de son Président. Chaque réunion donne lieu à un procès-verbal signé par le Président et un membre. Le Comité définit lui-même son mode de fonctionnement. Le Comité se réunit autant de fois qu'il le juge nécessaire et au moins deux fois par an, préalablement à l'arrêté des comptes annuels et semestriels par le Conseil d'Administration.

Le Comité dispose de tous les moyens qu'il juge nécessaires pour mener à bien sa mission. En particulier, il peut entendre les collaborateurs du Groupe et tout conseil qu'il jugerait utile de consulter.

Les réunions du Comité sont valablement tenues dès lors que ses deux membres y participent.

L'ordre du jour du Comité est arrêté par le Président du Comité.

Les membres du Comité et les participants aux réunions sont astreints au secret professionnel.

Les travaux du Comité sont rapportés au Conseil d'Administration par son Président, qui établit à cet effet un compte-rendu écrit.

Le Comité reçoit communication des documents significatifs entrant dans le champ de sa mission. Il peut demander des études complémentaires si nécessaire.

Le Comité s'est réuni trois fois au cours de l'année 2009, les 18 mars 2009, 24 août 2009 et 10 novembre 2009. Tous les membres de ce Comité étaient présents lors de ces séances. Les deux premières réunions ont été tenues dans le cadre de l'arrêté des comptes annuels 2008 et semestriels 2009. Etaient également présents, les Commissaires aux comptes, la société ADH Expert, la société DTZ et pour la Société Foncière Atland, Monsieur Marc DEPARDIEU lors du comité du 18 mars 2009 et Monsieur Vincent LAMOTTE, lors du comité du 24 août 2009. Le Comité du 10 novembre 2009 s'est tenu en présence de Monsieur Vincent LAMOTTE.

Au cours de ces séances, l'ordre du jour a été le suivant :

- **Comité du 18 mars 2009**

- Point sur la gestion locative et l'asset management lors de l'exercice 2008 ;
- Retour sur les événements marquants 2008 ;
- Point marché avec la société DTZ et revue des expertises ;
- Analyse des comptes consolidés au 31 décembre 2008 à présenter au Conseil d'Administration ;
- Précisions sur la convention d'assistance d'Atland et sur le calcul de la rémunération variable ;
- Présentation du Business Plan de la Société ;
- Présentation du concept Urban Valley ;
- Stratégie et objectif pour l'exercice 2010.

- **Comité du 24 août 2009**

- Point sur la gestion locative et l'asset management au cours du premier semestre 2009 ;
- Evènements marquants du premier semestre 2009 ;
- Point marché avec la société DTZ et revue des expertises au 30 juin 2009 ;
- Revue de l'actif net réévalué ;
- Analyse des comptes semestriels au 30 juin 2009 à présenter au Conseil d'Administration ;
- Stratégie et objectif pour le second semestre.

- **Comité du 10 novembre 2009**

- Analyse des réponses à l'appel d'offre dans le cadre du remplacement des commissaires aux comptes titulaires et suppléant démissionnaires ;
- Finalisation du choix en vue du Conseil d'Administration du 10 novembre 2009 et proposition de nomination du cabinet Denjean & Associés (titulaire) ainsi que de Monsieur Thierry Denjean (suppléant).

A l'issue de ces séances, les membres du Comité se sont déclarés satisfaits des informations fournies et n'ont formulé aucune réserve ou commentaire particulier à destination du Conseil d'Administration.

Rémunération de ses membres

La rémunération des membres du Comité est fixée par le Conseil d'Administration et prélevée sur les jetons de présence.

Au titre de l'appartenance à ce Comité pour l'année 2009, le Conseil d'Administration a attribué 1.500 € à Monsieur Hervé LORTHIOIS. La société SIPARI représentée par Monsieur Pierre ADIER n'a pas été rémunérée, étant rappelé que les personnes morales membres du Conseil d'Administration ne perçoivent pas de jetons de présence.

b) Comité des investissements

Attributions

Le Comité est chargé de fournir au Conseil un avis motivé sur tout projet d'investissement immobilier d'un montant supérieur à 1.500.000 euros.

De manière générale, le Comité pourra se saisir de toute question significative en matière d'investissements et de stratégie de développement de la Société et formuler tous avis ou recommandations au Conseil dans les domaines ci-dessus.

Organisation

Le Comité est composé de trois administrateurs dont obligatoirement un administrateur indépendant.

Les membres du Comité sont nommés pour toute la durée de leur mandat d'administrateur par le Conseil d'Administration qui désigne parmi eux un Président pour la durée de ses fonctions de membre du Comité.

A la date des présentes, le Comité des investissements est composé de Monsieur Georges ROCCHIETTA (Président du Comité), Monsieur Jacques LARRETCHÉ (administrateur indépendant) et de la société ATLAND représentée par Monsieur Lionel VEDIE de LA HESLIÈRE.

Le Comité a modifié, lors de sa séance du 16 décembre 2008, son règlement intérieur. Ce nouveau règlement qui a pour objet de préciser les règles relatives à sa composition, à ses attributions et à son fonctionnement a également été approuvé par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 16 décembre 2008.

Ce règlement intérieur peut être consulté sur le site internet de la Société.

Fonctionnement

Le Comité définit lui-même son mode de fonctionnement. Le Comité se réunit autant de fois qu'il le juge nécessaire et au moins une fois par an, préalablement à l'arrêté des comptes annuels par le Conseil d'Administration.

Le Comité dispose de tous les moyens qu'il juge nécessaires pour mener à bien sa mission. En particulier, il peut entendre les collaborateurs du Groupe et tout conseil qu'il jugerait utile de consulter.

Les réunions du Comité sont valablement tenues dès lors que deux membres sur trois au moins y participent et au moins l'administrateur indépendant.

L'ordre du jour du Comité est arrêté par le Président du Comité.

Les membres du Comité et les participants aux réunions sont astreints au secret professionnel.

Les travaux du Comité sont rapportés au Conseil d'Administration par son Président, qui établit à cet effet un compte-rendu écrit.

Le Comité reçoit communication des documents significatifs entrant dans le champ de sa mission. Il peut demander des études complémentaires si nécessaire.

Au cours de l'exercice écoulé, le Comité s'est réuni deux fois. Le taux de présence à ces réunions a été de 100 %.

Rémunération de ses membres

La rémunération des membres du Comité est fixée par le Conseil d'Administration et prélevée sur les jetons de présence. Seul Monsieur Jacques LARRETCHÉ reçoit une rémunération au titre de ce Comité.

Pour l'année 2009, Monsieur Jacques LARRETCHÉ a reçu des jetons pour une valeur de 10.000 € au regard de sa participation aux travaux de ce Comité.

c) Comité des rémunérations

Attributions

Le Comité des rémunérations a pour mission :

- assister le Conseil d'Administration lors de la détermination de la rémunération des mandataires sociaux, en veillant à sa cohérence avec leurs performances et la stratégie de l'entreprise, dans le respect des recommandations AFEP-MEDEF ;
- donner au Conseil d'Administration un avis sur la politique générale d'attribution des options de souscription et/ou d'achats d'actions, sur les plans d'options établis par la Direction Générale du Groupe et proposer au Conseil les attributions d'options d'achat ou de souscription d'actions ;
- proposer au Conseil d'Administration une répartition des jetons de présence et les montants individuels des versements à effectuer à ce titre aux administrateurs, en tenant compte de leur assiduité aux réunions du Conseil et des Comités qui le composent.

Organisation

Le Comité doit être composé de deux administrateurs non dirigeants dont au moins un administrateur indépendant.

Les membres sont nommés pour toute la durée de leur mandat d'administrateur par le Conseil d'Administration qui désigne parmi eux un Président pour la durée de ses fonctions de membre du Comité.

A la date des présentes, le Comité des rémunérations est composé de Monsieur Hervé LORTHIOIS (Administrateur indépendant) et de la société SIPARI représentée par Monsieur Pierre ADIER (Président du Comité).

Le Comité s'est doté lors de sa séance du 16 décembre 2008 d'un règlement intérieur précisant les règles relatives à sa composition, à ses attributions et à son fonctionnement, lequel a été approuvé par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 16 décembre 2008.

Ce règlement intérieur peut être consulté sur le site internet de la Société.

Fonctionnement

Le Comité définit lui-même son mode de fonctionnement. Le Comité se réunit autant de fois qu'il le juge nécessaire et au moins une fois par an, préalablement à la fixation par le Conseil d'Administration de la rémunération des dirigeants et à la décision du Conseil d'Administration de répartition des jetons de présence.

Le Comité de Rémunération dispose de tous les moyens qu'il juge nécessaires pour mener à bien sa mission. En particulier, il peut entendre les collaborateurs du Groupe et tout conseil qu'il jugerait utile de consulter.

Les réunions du Comité sont valablement tenues dès lors que ses deux membres y participent.

L'ordre du jour du Comité est arrêté par le Président du Comité.

Les membres du Comité et les participants aux réunions sont astreints au secret professionnel.

Les travaux du Comité sont rapportés au Conseil d'Administration par son Président, qui établit à cet effet un compte-rendu écrit.

Le Comité reçoit communication des documents significatifs entrant dans le champ de sa mission. Il peut demander des études complémentaires si nécessaire.

Le Comité s'est réuni trois fois au cours de l'année 2009, le 18 mars 2009, le 24 août 2009 et le 10 novembre 2009. Tous les membres de ce Comité étaient présents lors de ces séances. Etaient également présents, les Commissaires aux comptes et pour la Société Foncière Atland, Monsieur Cédric CHALRET du RIEU et Monsieur Marc DEPARDIEU lors du comité du 18 mars 2009 puis Monsieur Vincent LAMOTTE, lors du comité du 24 août 2009.

Au cours de ces séances, l'ordre du jour a été le suivant :

- **Comité du 18 mars 2009**

- Attribution d'actions gratuites ;
- Clarification du contrat de prestation de services de management.

- **Comité du 24 août 2009**

- Avis sur la modification de la Convention de conseil et d'assistance en management conclue entre la Société et la société ATLAND ;
- Redéfinition des règles d'attribution des jetons de présence.

- **Comité du 10 novembre 2009**

- Attributions d'actions gratuites.

A l'issue de ces séances, les membres du Comité se sont déclarés satisfaits des informations fournies et n'ont formulé aucune réserve ou commentaire particulier à destination du Conseil d'Administration.

Rémunération de ses membres

La rémunération des membres du Comité est fixée par le Conseil d'Administration et prélevée sur les jetons de présence.

Au titre de l'appartenance à ce Comité pour l'année 2009, le Conseil d'Administration a attribué 500 € à Monsieur Hervé LORTHIOIS.

La société SIPARI représentée par Monsieur Pierre ADIER n'a pas été rémunérée, étant rappelé que les personnes morales membres du Conseil d'Administration ne perçoivent pas de jetons de présence.

5. Convocation, ordre du jour, dossier, modalités de réunion et activités au cours de l'exercice écoulé du Conseil d'Administration

a) Convocation et ordre du jour

Conformément aux statuts de la Société, les membres du Conseil d'Administration sont convoqués par tous moyens, même verbalement, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, et au moins deux fois par an, soit au siège social, soit en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

b) Modalités de réunion

Les réunions se déroulent au siège social, 10 avenue George V, PARIS 8ème.

Le registre de présence est signé par les membres présents. Les procurations écrites sont jointes au registre.

c) Activités au cours de l'exercice écoulé

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009, le Conseil d'Administration s'est réuni quatre fois (contre trois fois en 2008). Le taux de présence à ces réunions a été de 91,2 % (contre 78 % en 2008). Lors de ces réunions, les principales questions débattues et décisions prises par le Conseil d'Administration ont été les suivantes :

- **18 mars 2009**
 - Rapport du Comité des comptes et de l'Audit - Compte-rendu de la réunion du 18 mars 2009 ;
 - Rapport du Comité des rémunérations - Compte-rendu de la réunion du 18 mars 2009 ;

- Examen et arrêté des comptes sociaux au 31 décembre 2008 et proposition d'affectation du résultat de l'exercice ;
- Examen et arrêté des comptes consolidés au 31 décembre 2008 ;
- Jetons de présence - proposition de répartition du solde des jetons de présence de l'exercice 2008 - proposition de fixation du montant de jetons de présence pour l'exercice 2009 ;
- Attribution d'actions gratuites ;
- Clarification du contrat de prestation de services de management ;
- Proposition de renouvellement du programme de rachat d'actions ;
- Proposition de renouvellement du mandat de quatre administrateurs ;
- Proposition de délégation de compétence à conférer au Conseil d'Administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital ou à l'attribution de titres de créances avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de catégories de personnes ;
- Proposition de fixation d'un plafond général des délégations de compétence ;
- Proposition de délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'émettre des actions de la société avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des adhérents de Plan(s) d'Épargne d'Entreprise qui devraient alors être mis en place ;
- Convocation d'une assemblée générale mixte à caractère ordinaire et extraordinaire, fixation de son ordre du jour ;
- Etablissement et arrêté du rapport du Conseil d'Administration et du texte des résolutions à présenter à l'assemblée générale mixte à caractère ordinaire et extraordinaire ;
- Examen et approbation du rapport du Président ;
- Etablissement et arrêté des rapports relatifs aux options de souscription et d'achat d'actions et aux attributions gratuites ;
- Etablissement et arrêté du tableau et du rapport relatifs à l'utilisation des délégations de compétence et de pouvoirs accordées au Conseil d'Administration par l'assemblée ;
- Conventions visées aux articles L 225-38 et L 225-39 du Code de commerce ;
- Autorisation à conférer au Président Directeur Général de consentir des cautions avals et garanties ;
- Rapport du comité de rémunération et de nomination - Compte-rendu de la réunion du 16 mars 2009
- Appréciation de la qualité des administrateurs indépendants ;
- Evaluation du fonctionnement du Conseil d'Administration.

- **12 juin 2009**

- Renouvellement dans ses fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général de Monsieur Georges Rocchietta ;
- Mise en œuvre du programme de rachat d'actions.

- **24 août 2009**

- Rapport du Comité des comptes et de l'Audit - Compte-rendu de la réunion du 24 août 2009 ;

- Rapport du Comité des rémunérations - Compte-rendu de la réunion du 24 août 2009 ;
- Examen et arrêté des comptes semestriels au 30 juin 2009 ;
- Redéfinition des règles d'attribution des jetons de présence.
- Modification de la Convention de conseil et d'assistance en management conclue entre la Société et la société ATLAND

- **10 novembre 2009**

- Rapport du Comité des comptes et de l'Audit - Compte-rendu de la réunion du 10 novembre 2009 ;
- Rapport du Comité des rémunérations - Compte-rendu de la réunion du 10 novembre 2009 ;
- Constatation de la démission d'un commissaire aux comptes titulaire et d'un commissaire aux comptes suppléant ;
- Convocation d'une Assemblée Générale Ordinaire ;
- Attribution gratuite aux salariés et/ou mandataires sociaux d'actions existantes ou à émettre de la société.

6. Evaluation du Conseil d'Administration

Lors de sa séance du 9 mars 2010 le Conseil d'Administration a procédé à sa propre évaluation comprenant un questionnaire à remplir par chacun de ses membres et émission d'un rapport de synthèse sur cette évaluation destiné aux administrateurs et aux Commissaires aux comptes. Ce questionnaire a été rempli par 4 administrateurs sur 6, lesquels jugent très favorablement les travaux du Conseil et de ses Comités, la qualité des débats et les informations transmises.

III MODALITES D'EXERCICE DE LA DIRECTION GENERALE

Le Conseil d'Administration réuni le 12 juin 2009, à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale a décidé de renouveler Monsieur Georges ROCCHIETTA dans ses fonctions de Président et de Directeur Général pour toute la durée de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Le Conseil d'Administration a opté à l'unanimité, conformément à l'article L. 225-51-1 du Code de commerce, pour une concentration des pouvoirs, Monsieur Georges ROCCHIETTA occupant ainsi les fonctions de Président - Directeur Général.

Il est précisé que le Président – Directeur Général n'est titulaire d'aucun contrat de travail au sein de la Société.

Il est par ailleurs indiqué que les fonctions de Président – Directeur Général ne connaissent pas de limitations autres que celles dictées par la Loi et l'intérêt de la Société.

IV LIMITATIONS DES POUVOIRS DE LA DIRECTION GENERALE ET INFORMATION DES ADMINISTRATEURS SUR LA SITUATION FINANCIERE ET DE TRESORERIE AINSI QUE SUR LES ENGAGEMENTS DE LA SOCIETE

1. Limitations statutaires

Il n'existe pas de limitation statutaire particulière.

2. Opérations nécessitant l'approbation préalable du Conseil d'Administration

Il n'existe pas de limitation statutaire particulière autre que celles légalement requises.

3. Règles d'informations des administrateurs sur la situation financière et de trésorerie ainsi que sur les engagements de la Société

Cette information s'effectue, outre lors de la présentation lors de chaque Conseil de l'activité de la société et de ses indicateurs clés, au travers des rapports émis par le Comité des comptes et de l'audit, des dossiers d'investissements soumis au Comité des investissements.

Par ailleurs, la direction générale, la direction financière et la direction juridique de la Société répondent en toute transparence à l'ensemble des demandes de renseignements, questions des administrateurs tant en ce qui concerne la situation financière et de trésorerie que sur les engagements de la Société et des risques encourus. Les administrateurs ont également un accès direct et indépendant envers les Commissaires aux comptes de la société pour les questionner sur toute problématique entrant dans leurs compétences. Cet accès s'est trouvé renforcé par la mise en place à fin 2008 du Comité des comptes et de l'audit et du Comité des rémunérations.

V PRINCIPES ET REGLES DE DETERMINATION DES REMUNERATIONS ET AVANTAGES CONSENTIS AUX DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX ET AUX ADMINISTRATEURS

Aucune rémunération n'a été perçue au titre de l'exercice 2009 par les dirigeants ou les mandataires du Groupe, à l'exception des jetons de présence et de celles indiquées spécifiquement ci-dessous.

Aucun engagement de quelque nature que ce soit n'a été pris par Foncière Atland au profit de ses mandataires sociaux.

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribués à chaque mandataire social												
	Georges Rocchietta (4)		Jacques Larretche		Hervé Lorthiois		Jean-Louis Charon		Atland S.A.S. (3)		SIPARI	
	Année 2008	Année 2009	Année 2008	Année 2009	Année 2008	Année 2009	Année 2008	Année 2009	Année 2008	Année 2009	Année 2008	Année 2009
Rémunération fixe	36 000	54 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Incentive	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Licence de Marque (1)	35 000	32 000	-	-	-	-	-	-	35 000	32 000	-	-
Cotisation de retraite	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prestations diverses (2)	-	-	-	-	-	-	-	-	563 900	520 259	-	-
Autres avantages	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	25 000	13 750	5 000	7 000	5 000	5 000	-	-	-	-
Rémunérations dues et versées au titre de l'exercice	71 000	86 000	25 000	13 750	5 000	7 000	5 000	5 000	598 900	552 259	-	-
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Valorisation des actions de performance attribués au cours de l'exercice	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	71 000	86 000	25 000	13 750	5 000	7 000	5 000	5 000	598 900	552 259	-	-

- (1) (1) Au titre d'un Contrat de licence de marques entre Foncière Atland et Messieurs Georges ROCCHIETTA et Lionel VEDIE de LA HESLIERE autorisé par le Conseil d'Administration dans sa séance du 19 décembre 2006.

Monsieur Georges Rocchietta perçoit aussi sur Atland S.A.S. une
- (2) (2) Au titre des conventions réglementées dûment approuvées par le Conseil d'Administration de Foncière Atland en date du 12 décembre 2007 et dont les modalités ont été précisées par celui du 18 mars 2009 et 9 mars 2010, Atland, a perçu les montants suivants pour ses diverses prestations rendues pour l'année 2009 :

 - Au titre de la Convention de management : 219.105 €
- (3) (3) Les redevances de marque ont été versées à Lionel Védie de La Heslière (représentant
- (4) (4) La rémunération fixe de Georges Rocchietta est perçue sur la société Atland S.A.S

- Jetons de présence

Tableau sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants		
Mandataires sociaux non-dirigeants	Montants versés au cours de l'exercice 2008	Montants versés au cours de l'exercice 2009
Jacques Larretche		
Jetons de présence	25 000	13 750
Autres rémunérations		
Hervé Lorthiois		
Jetons de présence	5 000	7 000
Autres rémunérations		
Jean-Louis Charon		
Jetons de présence	5 000	5 000
Autres rémunérations		
ATLAND S.A.S.*		
Jetons de présence		
Autres rémunérations	563 900	520 259
SPARI		
Jetons de présence		
Autres rémunérations		
TOTAL	598 900	546 009

Des jetons de présence d'un montant de 25.750 euros ont été accordés à plusieurs membres du Conseil d'Administration au titre de l'année civile 2009.

Ces jetons de présence 2009 ont été répartis au profit de Monsieur Jacques LARRETCHÉ, Monsieur Jean-Louis CHARON et Monsieur Hervé LORTHIOIS.

Ils correspondent à un jeton de présence de 5.000 euros au titre de la participation de ces derniers aux travaux du Conseil d'Administration, (ce montant étant proratisé en fonction de la présence effective des membres lors des séances du Conseil d'Administration) de 10.000 euros au titre de la participation aux travaux du Comité d'Investissement, de 1.500 euros au titre de la participation aux travaux du Comité des comptes et de l'Audit et enfin de 500 euros au titre de la participation aux travaux du Comité des rémunérations.

Le Président Directeur Général ne perçoit pas de rémunération au titre de ses fonctions dans la Société.

Par ailleurs, les administrateurs personnes morales ne perçoivent pas non plus de rémunération sous forme de jetons de présence.

- **Prestations diverses**

Au titre de diverses conventions réglementées dûment autorisées par les conseils d'administration de Foncière Atland en date des 12 décembre 2007, 18 mars 2009 et 24 août 2009, la société Atland a perçu les montants suivants pour ses diverses prestations rendues à la Société pour l'année 2009 :

- Au titre de la Convention de management :
219.105,00 € (contre 203.899,90 € en 2008)
- Au titre de la Convention d'assistance administrative :
301.154,00 € (contre 360.000,00 € en 2008)

- **Licence de marque**

Au titre d'un Contrat de licence de marques entre Foncière Atland et Messieurs Georges ROCCHIETTA et Lionel VEDIE de LA HESLIERE autorisé par le Conseil d'Administration dans sa séance du 19 décembre 2006, les redevances de marque suivantes ont été versées au titre de l'année 2009 :

- 10.000 € à Monsieur Georges ROCCHIETTA (Président Directeur Général et actionnaire direct de Foncière Atland)
- 10.000 € à Monsieur Lionel VEDIE de LA HESLIERE (représentant de Atland, et actionnaire direct et indirect, via Atland et XEOS, de Foncière Atland)

VI PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES MISES EN PLACE

Conformément à l'article L 225-37 alinéa 6 du Code de commerce, cette partie du Rapport porte sur les procédures de contrôle interne mises en place par notre Société.

Le contrôle interne correspond à l'ensemble des systèmes de contrôle établis pour assurer le maintien et l'intégrité des actifs de l'entreprise et fiabiliser, autant que possible les flux d'information, notamment comptable et financière. Il permet en outre de s'assurer de la correcte application des décisions prises par les dirigeants et inclut également les contrôles destinés à améliorer l'efficacité opérationnelle.

1. Rappel des objectifs assignés au contrôle interne

a) Procédures d'élaboration de l'information comptable et financière

L'un des objectifs du contrôle interne est de s'assurer que les informations comptables et financières reflètent avec sincérité et régularité son activité, son patrimoine et sa situation financière.

Il doit prévenir et maîtriser les risques d'erreurs et de fraudes.

La procédure de préparation des comptes du Groupe est la suivante :

- Les comptes sociaux des différentes entités du Groupe et les comptes consolidés sont arrêtés par la comptabilité qui établit des dossiers de travail ;
- Ces comptes font l'objet d'une première revue par la direction financière et par un cabinet d'expertise comptable indépendant qui l'assiste ;
- Ces comptes sont ensuite audités par les commissaires aux comptes indépendants puis présentés au comité d'audit qui valide les options de clôture en vue du conseil d'administration.

b) Autres procédures de contrôle interne

Les autres objectifs du contrôle interne consistent à :

- Préserver les actifs de la société.
- Suivre les engagements donnés par la Société.
- Respecter la confidentialité des informations compte tenu de la réglementation boursière.

2. Description des procédures mises en place par risques

La cartographie des risques auxquels est confrontée la société est plus particulièrement la suivante :

- Risques liés aux actifs
- Risques liés à l'élaboration de l'information financière et comptable
- Le risque de crédit
- Le risque de prix
- Le risque de liquidité
- Le risque de taux d'intérêt
- Le risque de change
- Les risques : juridique et réglementaire
- Le risque informatique
- Le risque lié à l'évolution du cours des actions
- Le risque lié au niveau d'endettement du groupe
- Le risque lié au service bancaire
- Le risque social et environnemental

Nous vous invitons à vous référer aux développements exhaustifs de la partie 1-6 « *Facteurs de risques et assurances* » du Document de Référence pour de plus amples développements sur les risques susmentionnés ainsi qu'aux développements ci-dessous.

a) Risques liés aux actifs

Comité d'investissement et comité d'engagement

Pour toute acquisition supérieure à un montant de 1,5 million d'euros, a été mis en place un comité d'investissement dont les modalités de fonctionnement sont décrites plus haut.

Pour toute autre acquisition d'un montant inférieur, un comité d'engagement est mis en place.

Ce comité est composé de Georges ROCCHIETTA et de Lionel VEDIE de LA HESLIERE.

Chaque investissement est présenté au comité par le Directeur des investissements, avec remise d'un rapport détaillé comprenant la situation de l'investissement, un audit technique, un bilan et un plan de trésorerie de l'opération.

A l'issue du comité, un procès verbal est établi et signé par les membres du comité.

Expertise des actifs

Les actifs en exploitation font l'objet d'une expertise effectuée deux fois par an par un cabinet d'experts indépendants.

Loi Hoguet et gestion locative

Foncière Atland REIM, structure du groupe, est en charge de la gestion locative et à ce titre perçoit directement les fonds pour le compte de ses mandants, sociétés appartenant au groupe Foncière Atland.

Assurances

Tout nouvel immeuble entrant dans le patrimoine de Foncière Atland, est couvert par une police d'assurance « propriétaire non occupant » sur la base des valeurs de reconstruction.

Afin d'adapter le plafond contractuel des garanties, une actualisation de la valeur de ces immeubles est fournie chaque année.

b) Risques liés à l'élaboration de l'information financière et comptable

Traitement de l'information

La totalité des comptabilités sociales du groupe est tenue physiquement au siège social de Foncière Atland. Les comptabilités sont gérées sur un même logiciel comptable, du premier éditeur sur le marché français.

L'équipe financière et comptable est structurée en fonction des niveaux des intervenants (comptable, responsable comptable et directeur financier). Chaque intervenant traite l'information selon sa compétence.

Une société d'expertise comptable établit les comptes consolidés du groupe.

Contrôle de l'information

L'organisation de l'équipe comptable et financière permet de multiplier les contrôles à chaque niveau.

Un dossier de révision des comptes est mis en place pour chaque arrêté et permet d'assurer le suivi de l'information et des contrôles effectués.

Une société d'expertise comptable assure la révision des comptes avant l'intervention des Commissaires aux comptes du groupe.

Comité des comptes et de l'audit

Comme il l'a été évoqué au point II 3 a) ci-dessus, la Société s'est dotée depuis le 16 décembre 2008 d'un Comité des comptes et de l'audit dont les missions tendent à diminuer fortement les risques liés à l'élaboration de l'information financière et comptable, à savoir :

- examiner les comptes soumis au Conseil d'Administration, notamment les évaluations et choix comptables retenus et leur caractère approprié aux situations que ces comptes retracent ;
- évaluer la qualité du contrôle interne ;
- s'assurer de l'indépendance et de l'objectivité des Commissaires aux comptes appartenant à des réseaux qui assurent à la fois des fonctions d'audit et de conseil ;
- proposer un programme de travail pour les Commissaires aux comptes, confier des missions complémentaires d'audit à des auditeurs externes et à l'expiration du mandat, organiser des appels d'offres éventuels et présélectionner des Commissaires aux comptes dont la nomination sera proposée aux actionnaires.

c) Autres risques

Risques informatiques

La Société dispose d'un système d'informations, organisé de façon à sécuriser la gestion, l'échange et la conservation des données la concernant.

Un ensemble de mesures a été pris et permet de limiter le risque de pertes de données en cas d'incident majeur et de pouvoir ainsi assurer une continuité d'exploitation à bref délai. La Société a notamment recours à un sous-traitant de façon à dupliquer la gestion d'information sensible et assurer par ce biais une sauvegarde de ses données.

Risques juridiques

Cette fonction a été internalisée au cours de l'année 2007 au sein du Groupe Atland. Foncière Atland bénéficie, au travers du Contrat de prestation de services administratifs et financiers et de la Convention de management d'un accompagnement sur les problématiques juridiques rencontrées et continue, par ailleurs, d'être entourée des cabinets de Conseils notoirement reconnus sur la place de Paris.

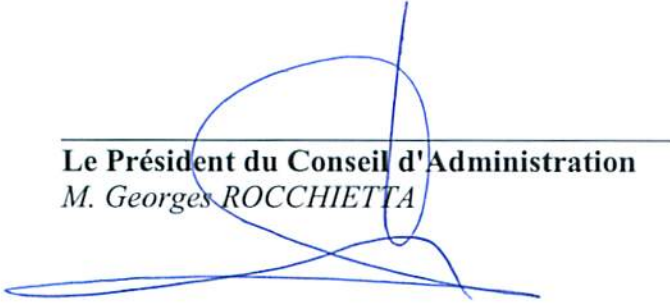
Les acquisitions foncières se font systématiquement avec l'aide de professionnels, permettant une détection des risques inhérents aux immeubles ou aux sociétés cibles.

VII PARTICIPATION A L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES ET INFORMATIONS PREVUES PAR L'ARTICLE L-225-100-3 DU CODE DE COMMERCE.

Il n'y a pas de modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale des actionnaires en dehors de celles prévues à l'article 18 des statuts.

Les informations visées à l'article L. 225-100-3 du Code de commerce figurent dans le rapport de gestion et nous vous invitons vous y référer.

Fait à Paris,
Le 9 mars 2010



Le Président du Conseil d'Administration
M. Georges ROCCHIETTA